Aspect patrimonial

du projet d' « aménagement » des digues du Chassezac sur la commune de Chambonas.

[Muriel et Dominique Sizun (La Viste. Voir et connaître le Pays des Vans); Léon Boyer (Les Amis du château de Chambonas). Octobre 2017.]

Résumé:

- « Les ouvrages menacés d' « aménagement », vieux de plusieurs centaines d'années (les digues mais aussi les béals et moulins qu'elles desservent) constituent un témoignage prégnant de la mémoire du pays. Mémoire vivante (lieux de promenade et de baignade) et mémoire historique : de nombreux documents écrits en témoignent, depuis le XVe siècle jusqu'à la Révolution industrielle.
- Plusieurs ouvrages sont situés dans le **périmètre du site protégé du château de Chambonas**, où légalement le paysage ne doit pas changer.
- Des éléments de bâti antérieurs à 1789 sont observés sur et autour de certains ouvrages :
 - ° éperon en pierres de taille à bossage (XIVe siècle) du moulin du Belvezet, à 300 mètres en amont du pont médiéval de Chambonas (point de départ du canal du Plot).
 - ° salle basse voûtée de pierres de la tour quadrangulaire (XIIe siècle) qui a donné son nom au moulin de la Tour (près de la digue du Ganivay).
 - ° salle semi-enterrée (10 mètres de hauteur sous plafond!) de la roue du moulin qui fournissait en énergie l'ancien moulinage de soie du Scipionnet, au bord du canal de Vompdes alimenté par la digue du Puech.

La suppression des digues et l'abandon des canaux qu'elles alimentent ôterait à ces éléments de bâti toute leur valeur signifiante et ne pourrait qu'entraîner leur rapide disparition. »

Développement:

A. <u>Le témoignage de plusieurs siècles d'Histoire et de vie des Chambonassiens et des</u> Vanséens.

Les trois digues - on parlait autrefois de *chaussées* - ont été construites à l'origine pour alimenter en eau les *béals* de trois moulins hydrauliques :

- deux « moulins à moudre » : en amont du pont de Chambonas le moulin d'Ozil, encore appelé moulin du Belvezet ou Moulin-Neuf ; en aval du même pont, le moulin de la Tour ou moulin de Chantegay ;
- un moulin à vocation industrielle : le moulin du moulinage du Scipionnet (fabrication du fil de soie), qui a pour béal le canal du Puech alimenté par la digue du Puech.

Par la suite, le canal du moulin d'Ozil, appelé *canal du Plot*, et le canal du Puech ont été prolongés sur plusieurs km pour l'irrigation de la plaine du Plot (rive gauche du Chassezac) et de la plaine de Vompdes.

1/ Le moulin du Belvezet - ou moulin d'Ozil - et le canal du Plot 1.

Le moulin du Belvezet se dresse juste en amont du pont de Chambonas, sur la rive gauche du Chassezac, au pied du hameau du Belvezet, sur la commune de Chambonas. Son nom d'*Ozil* - inscrit sur la clef de voûte de sa porte principale - lui vient du nom d'une famille de meuniers qui le tinrent aux XVIIIe et XIXe siècles (voir ci-après). Il fut également appelé autrefois le *Moulin neuf*, car plus récent que le *moulin de la Tour* situé à quelques centaines de mètres en aval du pont.

- <u>Historique</u>:

Il fait partie des moulins que possédaient sous l'Ancien Régime sur le Chassezac les seigneurs de Chambonas : les La Garde de Chambonas.

Dans un recueil de titres conservé dans le *chartrier* du château de Chambonas (Arch. Dép.), le moulin apparaît comme existant à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle : dans le *Sommaire général des titres de la maison de Chambonas en 1642*, on peut lire :

" Plus, de la reconnaissance d'antoine plantier dudit chambonas reçue par ledit Me Roure notaire le 23 avril 1613 et precedemment d'autre reconnaissance de jean bourboin dudit chambonas reçue par Me dumazier (?) notaire le 19 jour d'avril 1582 un chastanet apellé belveze, confronte du pied le bezal et viguerie du moulin neuf dudit seigneur de chambonas »

Le *bezal*, autrement dit le *béal* - canal d'une longueur de 385 m. alimentant en eau le moulin du Belvezet depuis le Chassezac - existait donc en 1582 ou au plus tard en 1642. En 1672, dans un *Dénombrement* de ses biens ², le Marquis de Chambonas, Louis-François de La Garde, indique : "*Item jay un autre moulin noble au terroir de Belvezet baty sur la dite rivière* [de Chassezac]."

Tenu en fief par les seigneurs de Chambonas, le moulin est *arrenté* à des meuniers successifs. Au milieu du XVIIIe siècle, le Marquis Scipion-Louis-Joseph de la Garde le donne ainsi en *locaterie perpétuelle* à un certain Henry Ozil. Les Ozil, famille protestante habitant à l'origine rue

¹ Pour plus de détails sur le canal du Plot et le canal de Vompdes, voir l'article *Par les canaux de Chambonas* dans le n°39 (juin 2016) de la revue *La Viste. Voir et connaître le Pays des Vans*.

² Cf. l'article de Prosper Falgairolle *Le Mandement de Naves en 1672* (Revue du Vivarais, 1894, vol.3, p.122) et le recueil *Le Pays des Vans à travers les âges* (Tome II, 1991, p. 287 -295).

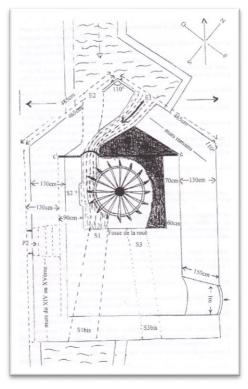
de la Fabrerie aux Vans, sont meuniers-boulangers de père en fils. A la Révolution, ils deviennent propriétaires du moulin. Mais Etienne-Joseph Ozil (1789-1862), qui habitait le moulin, sera arrêté en 1852 pour présomption d'hostilité au Coup d'Etat ³ et contraint à la faillite.

L'ensemble de la propriété est après sa mort vendu aux enchères, et finit par passer en 1866 entre les mains d'Henri Chabert et Auguste Parrant. La transcription du jugement d'adjudication détaille la propriété: terres autour du moulin, le moulin, une maison d'habitation, un autre bâtiment, le canal et la prise d'eau. Deux ans après, Chabert et Parrant déposent auprès des services préfectoraux une demande d'autorisation de l'ouverture d'un petit canal à partir du *béal* du moulin, afin d'irriguer en aval du pont de Chambonas, sur la rive gauche du Chassezac, les terres cultivées du méandre appelées *le Plot*. Ce petit canal, non maçonné dans l'ensemble après le passage du pont, court sur une longueur d'1,4 km.

A partir de 1912, une association syndicale réunit les usagers du *canal du Moulin Neuf*. C'est aujourd'hui, depuis 1959, une *Association syndicale autorisée* ou *ASA*. Le barrage et le canal d'amenée d'eau au moulin (*grand canal*) ont été vendus à cette association en 1960 par le propriétaire du moulin de l'époque.

- Etat actuel:

Le moulin a subi au cours des siècles bien des remaniements : de forme pentagonale à l'origine, il s'est agrandi au XIXe siècle des trois étages d'une *coconnière*, dans sa partie sud-est trois étages de la partie sud-est au XIXe siècle (coconnière) ; la plate-forme de chargement côté nord date sans doute du XIXe voire du début du XXe siècle. C'est donc aujourd'hui un ensemble disparate (époques, type et matériaux de construction...) assez dégradé dans ses parties hautes ainsi que du côté nord et est.



Partie médiévale du moulin du Belvezet (dessin H. Desparmet). L'arrivée du béal est en haut. La mention « murs romains »n'est pas fondée.

³ Cf. la thèse d'Eric Darrieux, Thèse « Résister en décembre 1851 en Ardèche, essai d'histoire sociale d'une insurrection » (2007).

3

Mais l'éperon médiéval en énormes pierres de taille dont certaines, utilisées comme pierres d'angle, comportent des bosses (dites pierres à bossage ou parfois « à boules »), situé à l'arrivée du béal (côté nord-ouest) est assez bien conservé, de même que les parties basses (belle arcature au sortir du moulin vers le canal de fuite). Il n'y a, dans la profonde fosse, plus trace de la grande roue verticale du moulin. L'éperon, qui forme un angle de 110 degrés, avait pour fonction de dévier le courant et ainsi d'éviter que les murs soient enfoncés en cas de crue.

Le *béal* ou *grand canal* dérivant l'eau du Chassezac jusqu'au moulin fonctionne encore, quoique ses bordures de pierre soient très abîmées. Le canal du Plot, qui s'embranche sur le béal juste avant le petit pont du côté de l'éperon, présente la particularité de passer sous les terrasses des maisons anciennes du hameau du Pont : sous la terrasse de pierre de l'ancienne tannerie, des bassins, qui subsistent, permettaient aux ouvriers tanneurs de laver leurs peaux à l'abri. Le canal passe ensuite sous le pont de Chambonas par une petite arche.

2/ Le moulin de la Tour et la digue du Ganivay.

- <u>Historique</u>:

Situé sur le territoire de Chambonas dans un méandre de la rive droite du Chassezac, le moulin de la Tour est très ancien, et la Tour qui lui donne son nom sans doute encore bien davantage : si l'on trouve des textes mentionnant le moulin de la Tour (ou « *molin de la Torre* ») dès la première moitié du XVe siècle (1432, 1450), les caractéristiques architecturales de cette tour (voir ci-après) semblent faire remonter sa construction à la même époque que celle du pont médiéval de Chambonas situé juste en amont : probablement à la fin du XIIe siècle.

Ce moulin a toujours été important, et sa possession disputée. D'où l'abondance d'actes anciens le concernant, à diverses époques, et conservés aux Archives Départementales, principalement dans le chartrier du château de Chambonas.

Mais, souvent ravagé par les crues du Chassezac, il a aussi été détruit (1569) « à raison des troubles et guerres civiles » de la période de soixante ans pendant laquelle Les Vans furent une cité huguenote à la fin du XVIe siècle.

Au début du XVIe siècle, il avait été acheté par Jean de Montjeu seigneur de Chassagnes, et les de Montjeu en confièrent la gestion – moyennant finances – aux « consuls manants et habitants des Vans » (droit de banerage). C'était sans doute là le principal moulin où les Vanséens faisaient cuire leur pain. Un siècle et demi plus tard, en 1685, un « arrentement »,, par lequel il est loué à un Sieur Vernède, précise qu'à cette époque le moulin de la Tour comporte trois moulins à blé et un à huile.

A la fin du XVIIe siècle (1687), le marquis de Chambonas parvient à racheter aux Isard de Montjeu l'entière suzeraineté féodale sur le moulin, et bientôt sa propriété « *utile* » : ce sont des La Garde de Chambonas qui désormais vont l'*arrenter* à des particuliers, pas toujours eux-mêmes meuniers. Un procès-verbal d'expertise de cette époque nous décrit avec précision l'état – très délabré – du moulin, ou plutôt des deux moulins de l'époque. La tour est toujours debout, au flanc du plus grand moulin.

Au lendemain de la Révolution, le moulin de la Tour est concédé par bail puis adjugé à un Faget-Casteljau, qui va rapidement faire faillite et le revendre à des Froment-Plagnol (1811, 1816). Il est encore exploité à la fin du XIXe siècle, puisque lors de la grande crue de 1890 Alphonse Deschanel, ouvrier meunier se retrouve coincé avec son cheval au premier étage du moulin.

- Etat actuel:

Au-delà de la maison dite « moulin du Ganivay », en direction du nord, subsistent des éléments de voûte du canal qui amenait l'eau au moulin de la Tour, ainsi que des ruines de ce moulin. Au milieu de ces ruines, des murs très épais délimitent une pièce voutée quadrangulaire. Dimensions extérieures : environ 7 m. sur 6. Dimensions intérieures : un carré de 3 à 4 m. de côté. M. Damien Baderou, tailleur de pierre spécialisé dans la réfection de monuments anciens, qui a visité les lieux pendant cet été 2017, est formel : il s'agit de la partie inférieure de l'ancienne tour, qu'on croyait entièrement disparue.

Les installations de « l'usine électrique » n'existent plus. Celles de la station de pompage sont encore visibles près du moulin du Ganivay.

La digue du Ganivay, alimentant le béal des moulins de la brassière, a connu encore récemment des travaux d'aménagement : passe à poissons... [Voir Arch. Municipales des Vans pour plus de précisions.

3/ Le moulin du Scipionnet et le canal de Vompdes.

- <u>Historique</u>:

La propriété du *Scipionnet* tire son nom du prénom de son propriétaire au XVIIIe siècle : *Scipion* Louis Joseph de La Garde de Chambonas, marquis de Chambonas, qui l'avait acheté en 1739 sous le nom de *domaine du Chambon* à François de Faget. Simple domaine agricole, situé de l'autre côté du Chassezac par rapport au château, il fut revendu par les Lagarde de Chambonas, directement ou non, à Etienne et Joseph Jauffrès des Vans ⁴, peu avant la vente du château proprement dit en 1808 - au lendemain de la Révolution - à la famille de Chanaleilles.

Au début du XIXe siècle, les frères Jauffrès vont ouvrir et développer en plusieurs étapes le canal qui sera plus tard dit *de Vompdes*: d'abord (acte de 1817) un premier tronçon pour l'irrigation du domaine. Puis (acte de 1822) un prolongement de quelques centaines de mètres pour « *établir sur leur domaine deux fabriques à soie dont le mouvement serait mis en jeu par l'eau du canal, au moyen de chutes* ». C'est l'acte de naissance du *moulinage* du Scipionnet et de son moulin hydraulique. Par la suite, le canal sera à nouveau prolongé – en 1827, 1835 et 1845 – pour l'irrigation de la plaine de Vompdes, jusqu'à atteindre une longueur de 2,5 km à l'orée du Chabiscol.

Le canal de Vompdes est ainsi beaucoup plus ancien que celui du Plot : commencé sous la Restauration et achevé sous Louis-Philippe, c'est l'un des plus vieux de la région. On peut dire qu'il fait partie du patrimoine industriel local. La mise en place du canal d'irrigation de Vompdes entreprise par les frères Jauffrès peut être considérée comme un travail de pionnier, celui d'entrepreneurs qui avaient une vision à long terme.

Pas de nécessité à cette époque de demande d'autorisation auprès des autorités, les actes notariés suffisent. Mais il est possible que la *chaussée o*u digue du Puech ait existé avant même que le creusement du canal soit entrepris. On parlait autrefois de *camin messadièr* ou *messadier* ⁵, ce qui laisse supposer que l'on traversait là le Chassezac pour, depuis Le Puech et Vompdes, aller à la messe à l'église de Chambonas, sur l'autre rive.

⁴ Joseph Jauffrès a été maire des Vans.

⁵ camin messadièr/messadier: en occitan, chemin de la messe, chemin qui conduit à l'église.

Au décès de Joseph Jauffrès, c'est son neveu Antoine Eugène Villedieu qui reprend le domaine et est le patron du moulinage. En 1870, ses héritiers vendront le domaine à Jean André Georges Odilon-Barrot (1841-1904), maire de Chambonas et député. Celui-ci comme ses héritiers donnera en bail l'usine à soie à des mouliniers et elle fonctionnera jusqu'en 1937. Le bail de 1922, passé entre les demoiselles Barrot et le *moulinier* de l'époque, un certain Arnaud, donne des informations sur la taille de l'usine : elle est suffisamment importante pour comporter quatre *banques*, regroupant au total 272 *tavelles*. Les ouvrières, au nombre d'une trentaine, étaient logées à l'étage, au-dessus des machines.

Depuis 1981, les usagers du canal ont également créé leur association syndicale autorisée : l'ASA du canal de Vompdes, qui compte une trentaine d'adhérents, dont deux agriculteurs encore en activité.

- Etat actuel:

Aujourd'hui, les bâtiments du moulinage proprement dit et de la salle des machines (roue(s) hydraulique(s) et transmission) sont en ruines. Planchers et toitures se sont effondrés. Mais entre le canal et le Chassezac, la vaste salle de l'ancienne roue à aubes, à l'architecture XIXe siècle très soignée (brique et pierres de taille) est toujours accessible.

Le canal, large de 2 mètres au début et plus étroit ensuite, au fond et aux bords empierrés, est longé dans sa première partie (jusqu'à l'ancien moulinage) par un chemin en sous-bois très agréable à travers le parc du Scipionnet, puis il traverse les prés et terrains cultivés de la plaine de Vompdes. Son cours est scandé par les petites vannes d'irrigation (l'usage en était réglé par des conventions et horaires draconiens en 1845 !) et par de tout petits lavoirs individuels maçonnés. A son extrémité est, son trop-plein rejoint le ruisseau du Bourdaric vers le Chabiscol.

Il fut question, un temps, de le prolonger à travers la plaine du Chabiscol, et un pont-canal fut construit pour lui faire franchir le Bourdaric. Ce pont-canal, bordé à sa base d'un empierrement pour contenir l'eau mais qui n'a jamais conduit d'eau, porte aujourd'hui la petite route joignant le Chabiscol au hameau de Vompdes.

B. Un double témoignage des tout débuts de l'énergie électrique au Pays des Vans.

Le moulin du Belvezet et le moulin de la Tour ont fourni tour à tour de l'électricité aux communes des Vans et de Chambonas, et ont également tous deux permis à une époque le fonctionnement de scieries, probablement de modeste envergure.

1/ C'est d'abord le moulin de la Tour qui fut à l'extrême fin du XIXe siècle, la première « usine électrique » du canton.

Cf. le petit article d'un journal local de l'époque (< ADA Fonds Mazon) :

« LES VANS [février 1899]. *Eclairage électrique*. – Après Aubenas et Largentière, Les Vans aussi vont être éclairés à l'électricité. On a établi l'usine électrique sur les bords du Chassezac, à Vompdes, dans la commune de Chambonas. Elle est annexée à un moulin ; le moulin fonctionnera le jour, et l'usine électrique la nuit ; les eaux de la rivière Chassezac serviront de moteur et au moulin et à l'usine, et elles ne manquent pas, au moins dans cette saison. »

Cette modeste « *usine* » était-elle située dans l'ancien moulin de la Tour ? Plutôt semble-t-il, à l'intérieur d'un nouveau moulin bâti sur la même *brassière* du Chassezac à quelque 300 m. en amont : la maison appelée aujourd'hui *moulin du Ganivay* et qui ne figurait pas sur le cadastre napoléonien en 1835.

Maison achetée ou construite par le meunier Alphonse Deschanel ? [A confirmer. Redemander à Mme Chalmeton + cadastre ? mairie ?]. Sa partie basse (le bras d'eau passait dans la cave, où était aussi la machine), en bel appareil de pierre, semble ancienne. C'était la *Société Vernet* qui commercialisait cette électricité dans les années 1900 : il en subsiste des factures-quittances, pour des abonnements à « *l'éclairage électrique* » de commerçants vanséens.

Très vite un contentieux va opposer aux autres riverains le propriétaire du moulin-usine électrique, M. Salgon, qui pour l'efficacité de son entreprise a exhaussé le niveau de retenue du barrage.

« Le moulin de la Tour [du Ganivay ?] ne tourne plus depuis 1957 » écrit Jacques Schnetzler dans la Lettre de la Viste de novembre 2013. Selon Mme Deschanel-Chalmeton, sœur du dernier meunier, les frais d'entretien étaient trop lourds. Les dernières années, on y traitait quasiment plus que les olives. La municipalité des Vans l'a alors acheté pour y installer une station de pompage destinée à l'alimentation en eau de la ville, dont M. Jean-Marie Schnetzler assurera l'entretien [Voir Arch. Munic. des Vans + J.-M. Schnetzler].

2/ Le moulin du Belvezet-moulin d'Ozil a également fourni de l'électricité, mais dans les années 1930. C'était alors la *Société Grand'Combienne d'Eclairage et d'Energie* (de La Grand-Combe dans le Gard) qui en commercialisait la - faible - production. (Cf. factures). Mais la roue métallique que l'on voit encore devant le moulin, et qui entraînait le mécanisme de la scie à bois, était sans doute directement reliée à l'axe du moulin hydraulique, sans recours à l'électricité.

C. Un siècle d'irrigation et de loisirs en bord de rivière.

Inutile de développer ce point. Chaque Chambonassien, chaque Vanséen sait à quel point la rivière a joué un grand rôle dans la vie quotidienne du *Pays des Vans* tout au long du XXe siècle : souvenirs d'enfance, souvenirs des parents et grands-parents ; promenades, parties de pêche, piques-niques...

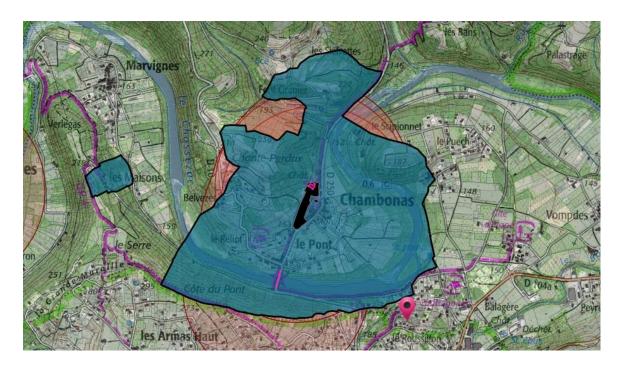
L'étude du Syndicat du Chassezac mentionne à ce propos le seul plan d'eau de Marvignes. C'est oublier l'importance de la baignade de la digue du Puech, de la plage des Sources au pied du village de Chambonas : des sources bouillonnant dans le courant même de la rivière ; on y mettait à rafraîchir des bouteilles d'eau pour le pastis ! Souvenir de quelques tragédies aussi : blessures, noyades...

D . <u>Un site magnifique, à protéger absolument. Impossible de prendre le risque</u> <u>de le dénaturer !</u>

1/ Le panorama des méandres du Chassezac, avec les arches de son pont médiéval à éperons qui se reflète dans le plan d'eau formé par la digue du Ganivay, et le château en arrière-plan est exceptionnel. Il illustre, comme fleuron des « *Environ des Vans* » de très nombreuses cartes postales depuis le tout début du XXe siècle. Les seuils qui le parsèment – certains sont naturels

et leur existence étrangement ignorée par l'étude commanditée par le Syndicat du Chassezac – font partie intégrante du site.

2/ La beauté de cet ensemble lui a valu d'être classé naguère en « Zone de Protection du Patrimoine architectural, urbain et paysager » (ZPPAUP), comme le signale d'ailleurs l'étude du Syndicat du Chassezac et comme en témoigne la carte ci-dessous (< Ministère de la Culture. Atlas des Patrimoines. Accessible sur Internet). Mais c'est, contrairement aux affirmations de cette étude, la quasi intégralité de nos trois ensembles digue-canal-moulin qui est inscrite dans le périmètre protégé, à l'exception de la prise d'eau du Belvezet et de la fin du canal de Vompdes.



La classification ZPPAUP a été remplacée par de nouveaux dispositifs de protection : les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) puis, depuis la loi du 7 juillet 2016, les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR). Mais les 800 sites ZPPAUP sont inscrits au nombre des SPR. Or cette inscription entraîne une obligation de *conservation en l'état* du site.

3/ Autre aspect *patrimonial* du site (voir par ailleurs), les seuils et canaux mis en cause ont permis le développement progressif de *biotopes* particuliers (castors, oiseaux, libellules...) que l'arasement des digues modifierait, voire détruirait. Pour le remplacer par quoi ? Saut dans l'inconnu! En tout cas, cela ne va pas dans le sens de la *conservation* d'un *patrimoine* (« ce que nous ont légué nos pères ») animal et végétal!

4/ Le danger du tourisme de masse : certains intérêts privés verraient d'un bon œil le développement vers l'amont des parties « kayakables » du Chassezac. D'autant plus que l'embouteillage estival des eaux de la rivière dans les gorges de l'Ardèche induit une politique de délestage en direction du Chassezac pour satisfaire la demande de descentes en kayak de courte durée. Problème : dix kayaks, ça va ; cinq cents kayaks, bonjour les dégâts !

Certes, un tourisme « *responsable* », respectueux de la nature et des habitants, ne peut qu'être encouragé, pour enrayer la dévitalisation de la commune de Chambonas et parce que le fétichisme d'une « *nature vierge* », le fantasme d'un retour à la « *rivière sauvage* » est absurde. Mais n'est-ce pas justement ce fétichisme, ce fantasme destructeur qui nourrit les promoteurs de

l'application sans discernement, sans égards aux cas particuliers, de la « loi de continuité écologique » ?

Quelques questions, en guise de conclusion.

Que faire ? Faut-il appeler au *statut quo*, à l'annulation pure et simple de tout projet d'aménagement du Chassezac sur le territoire de la commune, ne serait-ce que pour les raisons patrimoniales ci-dessus développées ? Ou certains aménagements seraient-ils acceptables, voire positfs ?

Il faut agir, pour défendre *notre* rivière (Rappelons l'étymologie du toponyme *Chambonas* : « *les méandres* »), sous peine de risquer d'être mis devant le fait accompli.

Mais il nous semble qu'il serait contre-productif de sous-estimer la **complexité** de la question, y compris dans son aspect patrimonial :

- Le cas de chacun des trois ensembles digue-canal-moulin n'est-il pas différent ?
- Le maintien du *statu quo*, a priori souhaitable, ne laisse-t-il pas entier le problème de l'entretien des digues, et donc à terme de la conservation du site ?
- Doit-on / peut-on préserver les vestiges des trois moulins, ce qui exigerait des travaux de consolidation et d'entretien alors même qu'ils sont propriété privée ? L'éperon du moulin du Belvezet et la tour (du moulin de la Tour) le mériteraient pourtant.
- Doit-on/ peut-on préserver l'intégralité des trois digues ? La valeur utilitaire et patrimoniale de la digue du Belvezet peut être contestée ; mais l'intérêt de sa suppression coûteuse est également très contestable.
- Doit-on/peut-on préserver l'intégralité des deux canaux, ou seulement leur partie ancien béal (du moulin du Belvezet ? du Puech ? des deux ?) ? La réalisation d'un parcours de promenade joignant le Ganivay au Scipionnet en longeant – par les anciens chemins – le Chassezac puis la tour du moulin de la Tour puis le début du canal serait certes une bonne intiative ; mais quid des riverains et du financement ?
